

Initiatives ministérielles

Le comité a fait deux recommandations, et ceci provient du rapport que la ministre des Ressources naturelles a présenté à la Chambre: «Le Canada croit que des règles acceptées internationalement aideraient tous les pays dans leurs efforts pour en arriver à un aménagement durable des forêts. Le Canada, grâce au Conseil canadien des ministres des forêts et en consultation avec de nombreux intéressés, a entrepris de définir des critères et des indicateurs qui serviront de fondement scientifique et technique pour évaluer nos progrès vers une exploitation durable des forêts.

Le Canada participe aussi activement à une initiative internationale pour définir des critères et des indicateurs relativement aux forêts des zones tempérée et boréale. Au cours de l'année écoulée, le Canada a été l'hôte, avec la Malaisie, d'un groupe de travail intergouvernemental sur les forêts qui aidera à tracer la voie, sur le plan international, vers une exploitation forestière durable. Ces efforts contribueront au travail de la Commission du développement durable des Nations Unies qui évalue les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs fixés par la CNUED.»

Contrairement à mon collègue du Bloc québécois, j'estime vraiment qu'il y a place pour un ministère canadien des Ressources naturelles, notamment à cause du commerce extérieur et des relations internationales.

Sur le plan des communications, notre comité d'étude de la coupe à blanc a recommandé que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie, les environnementalistes et les autres intéressés, s'efforce de regrouper les stratégies de communication actuellement employées sur les marchés internationaux pour faire la promotion à l'étranger des méthodes canadiennes de gestion des forêts.

La ministre a eu une réaction favorable. Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation et reconnaît que les clients étrangers, les détaillants et les divers pays réclament l'assurance que les produits forestiers qu'ils achètent viennent de forêts gérées selon les principes du développement durable.

Comme 50 p.100 des produits forestiers du Canada sont exportés, la santé économique. . .

• (1720)

Le vice-président: Le temps de parole du député est terminé.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, j'ai une brève question, car je sais qu'il est important d'être succinct.

J'ai écouté le discours du député avec beaucoup d'intérêt. Pendant 20 minutes, il a abordé une vaste gamme de sujets, et je lui suis très reconnaissant de certaines interventions qu'il a faites. Je comprends que, comme moi, il appuie le projet de loi, mais je ne l'ai pas entendu expliquer les raisons de son appui dans son discours. Je me demande s'il pourrait brièvement nous expliquer pourquoi la mesure dont nous sommes saisis. . .

Le vice-président: La parole est au député de Kootenay—Est.

M. Abbott: Monsieur le Président, je suis désolé. Je n'ai malheureusement pas vu la présidence me faire signe et j'ai dépassé le temps qui m'était imparti. Je m'en excuse.

En réponse au député, si j'appuie le projet de loi, c'est essentiellement parce que je crois qu'il permettra une plus grande efficacité, en raison du regroupement des ministères et vu la façon dont il a été conçu.

Cependant, nous devons surtout nous assurer que le ministère fédéral des Ressources naturelles n'empiète pas sur d'autres secteurs de compétence. Comme je l'ai dit, nous devrions essayer de transférer aux provinces une partie des pouvoirs qui lui ont été confiés.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-48, qui réorganise le ministère des Ressources naturelles.

La question des ressources naturelles est très importante pour les électeurs de ma circonscription, celle de Kindersley—Lloydminster. Les industries primaires de presque toute l'économie du centre et de l'ouest de la Saskatchewan sont visées par ce ministère et par celui de l'agriculture, cette dernière constituant aussi une ressource naturelle.

Dans ma circonscription, il y a deux mines de potasse, la mine Cory, à proximité de Delisle, et la mine Cominco, près de Vanscoy. Il y a aussi deux mines de sel qui appartiennent à la Domtar, l'une près de Biggar, l'autre à Unity. Ma circonscription abrite également une dynamique industrie des hydrocarbures ainsi que le mégaprojet gouvernemental controversé de valorisation du pétrole lourd, à Lloydminster. La majorité des électeurs de ma circonscription participent à l'exploitation de la plus grande ressource naturelle qui soit, en l'occurrence, l'agriculture.

J'ai inclus l'agriculture dans les ressources naturelles même si, habituellement, elle est considérée comme étant distincte des autres industries primaires; c'est ce qui explique peut-être pourquoi elle n'est pas touchée par le projet de loi C-48. Il convient, en raison des contraintes budgétaires, de revoir le rôle du gouvernement dans la vie des travailleurs des industries primaires. Après tout, c'est ce secteur qui sert de stimulant aux autres.

À l'heure actuelle, les industries primaires du Canada sont divisées en trois catégories par le gouvernement fédéral. La première catégorie se compose de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la deuxième, des pêches et des océans, et la troisième, des mines, du pétrole et du gaz, de l'énergie atomique et des autres sources d'énergie relevant du ministère des Ressources naturelles. Comme le rôle direct du gouvernement dans ces industries décroît, il est peut-être temps de songer à une fusion administrative de ces ministères.

Il vaut la peine de dire que la plupart des provinces ont également ces trois ministères. Une fois que nous aurons déterminé quelles sont les responsabilités fédérales et provinciales, nous pourrions plus facilement éviter les doubles emplois. Cela se traduira par un allègement de la bureaucratie et pourrait faciliter une fusion des ministères fédéraux, ce qui représenterait des économies considérables pour les Canadiens.